



AVIS DE RECRUTEMENT

L'Autorité Nationale de L'Aviation Civile (ANAC), organe de règlementation, de contrôle de la sûreté et de la sécurité du transport aérien, recrute :

UN CONTROLEUR SÛRETE EN CHARGE DE LA FORMATION

Niveau : BAC +4/5

Lien hiérarchique :

Placé sous l'autorité du Chef de service formation sûreté et facilitation à la Direction de la sûreté et facilitation.

Profil :

Les candidats doivent être de nationalité ivoirienne et devront remplir au moins les critères de qualité, de compétence, et d'expériences telles qu'énumérées ci-dessous ;

- Etre instructeur en sûreté de l'aviation civile ;
- Avoir au moins cinq (05) années d'expériences dans l'aviation civile dont trois (03) ans dans le domaine de la formation en sûreté et facilitation de l'aviation civile ;
- Avoir suivi des formations sûreté OACI telles : la gestion de crise, la gestion de la sûreté et la sûreté du fret ;
- Avoir une bonne connaissance de la règlementation sûreté et facilitation de l'aviation civile ;
- Avoir une connaissance des documents et manuels pertinents de l'OACI relatifs à la sûreté et la facilitation ;
- Avoir une bonne connaissance de l'environnement aéronautique ;
- Avoir une bonne capacité rédactionnelle ;
- Avoir une bonne maîtrise des logiciels de bureautique et de présentation ;
- Avoir une excellente capacité de planification et de suivi des formations ;
- Avoir une bonne connaissance de l'anglais ;
- Etre âgé au plus de 45 ans au 31 décembre 2017.

Missions :

Vos principales missions consisteront à :

- Participer à l'élaboration et au suivi de toutes les formations sûreté et facilitation de l'ANAC, des exploitants et des centres de formation agréés ;
- Participer à l'établissement et au suivi de la base de données des formations et des formateurs ;
- Participer aux formations en sûreté des personnels en sûreté et à la délivrance des attestations ;
- Participer à la certification des formateurs en sûreté et en facilitation ;
- Participer à la certification des agents d'inspection/filtrage ;
- Participer à l'élaboration de la règlementation sûreté et facilitation ;
- Participer à la mise en œuvre du Programme National de Formation ;
- Participer à la surveillance continue en matière de sûreté et facilitation des exploitants.

Rémunération statutaire-avantages

Votre rémunération sera conforme à la grille de l'ANAC et vous bénéficierez de diverses prestations sociales.

Date d'entrée en fonction : lundi 18 septembre 2017

Validité de l'offre : CV et lettre de motivation à déposer au Bureau courrier de l'ANAC du mardi 08 au mercredi 16 août 2017 à 16 heures.